

Libéraux: les huit "propositions phares" de l'UNPS pour la présidentielle

Mots-clés : #établissements de santé #soins de ville #coopérations #protection sociale #santé publique #cpts #libéraux #médecins #paramédicaux #sages-femmes #pharmaciens #chirurgie #rémunération #remboursement #formation #e-santé #soins à domicile #prévention #accès aux soins #patients-usagers #syndicats #Europe #assurance maladie #élections 2022 #ressources humaines #santé au travail #informatique #données de santé

POLSAN - ETABLISSEMENTS

PARIS, 15 février 2022 (APMnews) - L'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) met "à disposition des candidats" à l'élection présidentielle huit "propositions phares", dans un document publié en ligne jeudi.

L'UNPS, qui regroupe les syndicats représentatifs des professionnels de santé libéraux, afin notamment de négocier avec l'assurance maladie un accord-cadre national interprofessionnel portant sur des thématiques transversales, précise que chacune des huit propositions publiées jeudi fait l'objet d'une "fiche détaillée" consultable sur son site internet.

La première proposition appelle à faire reconnaître les "**équipes de soins coordonnées autour du patient (Escap)**". Promues par l'UNPS depuis plusieurs mois, leur reconnaissance et leur déploiement font l'objet d'une négociation avec l'assurance maladie (cf [dépêche du 22/12/2021 à 19:17](#)).

Cette "solution de proximité" permettra, selon l'union, "à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (CPTS, MSP, libéral, salarié) de mieux se coordonner pour prendre en charge leurs patients" et ainsi notamment "d'améliorer l'accès aux soins pour tous, notamment dans les zones sous-dotées", "d'éviter les passages inutiles aux urgences", "de favoriser le virage domiciliaire, en fluidifiant le lien entre la ville et l'hôpital", "de renforcer la coordination entre les différents acteurs de terrain (professionnels de santé libéraux, HAD, secteur médico-social, établissements de santé)" et "de renforcer le respect du libre choix du patient", argumente l'UNPS.

Cela permettra aussi "de contribuer à la décarbonation du cabinet" puisque ces outils "permettent de limiter le nombre de déplacements lointains en voiture, pour les patients et les professionnels de santé".

Deuxième proposition, l'UNPS appelle à "**favoriser le maintien à domicile des patients**", notamment en incitant "financièrement" les actes à domicile et en prenant "des mesures spécifiques en direction des professionnels de santé libéraux pour compenser l'évolution du prix des carburants".

L'Union appelle à "**renforcer la prévention et la santé publique**". Elle propose, entre autres, pour cela de "renforcer le développement des actes de prévention et [de] les valoriser", de "renforcer le volet prévention dans les conventions nationales signées avec l'assurance maladie" et de "créer une enveloppe dédiée à la prévention", un "sous-Ondam [objectif de dépenses d'assurance maladie] consacré à la prévention", qui "pourrait être inscrit dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)".

Côté exercice professionnel, l'UNPS veut que soient proposées "**des formations adaptées aux professionnels de santé**". Outre la demande de développer de la "formation interprofessionnelle", l'UNPS s'inquiète de la réforme du Haut conseil du développement professionnel continu (HCDPC, cf [dépêche du 09/02/2022 à 19:23](#)), qui envisage, selon elle, "de supprimer la participation" à cette instance des représentants syndicaux des professionnels de santé libéraux. L'UNPS "demande donc que les représentants des professionnels de santé libéraux ne soient pas exclus de la composition du HCDPC".

Elle demande aussi que les organisations représentatives des professionnels de santé soient "intégrées à la gouvernance" du dispositif de certification périodique, "afin de rester en prise directe avec les pratiques professionnelles". Après une ordonnance publiée en juillet 2021, un décret en Conseil d'Etat doit venir préciser les actions de certification, leurs conditions et modalités de détermination et de réalisation (cf [dépêche du 21/07/2021 à 10:44](#)).

L'UNPS demande de "**renforcer la sécurité**" et "**la protection sociale**" des professionnels libéraux. S'agissant de la sécurité, elle appelle à leur "apporter une aide à l'installation de vidéosurveillance" et à "mettre en place un numéro d'urgence en cas de menace". S'agissant de la protection sociale, elle plaide entre autres pour la reconnaissance de "toutes les formes de Covid-19 comme maladies professionnelles", pour l'amélioration de "la couverture sociale des professionnels de santé libéraux, notamment en matière d'accidents du travail" et pour l'extension de "l'avantage supplémentaire maternité / paternité à l'ensemble des professions de santé".

L'Union appelle à "**poursuivre le développement du numérique en santé**", à la fois s'agissant de la télésanté et s'agissant des outils des professionnels de santé. Concernant ce dernier point, l'UNPS demande notamment de "mettre à disposition des outils simples et interopérables, choisis par les professionnels de santé" et de "poursuivre le développement de la e-CPS", en permettant "la facturation au domicile du patient et l'utilisation simultanée par plusieurs professionnels de santé et sur plusieurs sites".

L'UNPS veut que l'usage du dossier médical partagé (DMP) et l'utilisation de la messagerie sécurisée de santé (MSS), désormais tous deux intégrés dans "Mon espace santé" (cf [dépêche du 03/02/2022 à 17:43](#)), soit davantage accompagné.

L'UNPS appelle enfin à "améliorer la qualité des soins au niveau européen", en "concrétis[ant] la mise en place de l'espace européen des données de santé", en "encadr[ant] l'émergence des plateformes", en "relocalis[ant] la production de médicament" et en "développ[ant] la formation continue transfrontalière".

af/ab/APMnews

[AF2R7CB54]

©1989-2022 APM International - <https://www.apmnews.com/depeche/36273/379009/liberaux-les-huit-propositions-phares-de-l-unps-pour-la-presidentielle>